

Péto-Canada

M. Woolliams: J'aimerais que le ministre réponde à une question. La Chambre lui a donné son consentement unanime. Peut-être consentirait-elle également à ce que je pose une question.

M. l'Orateur adjoint: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Woolliams: Si j'ai bien compris la déclaration du ministre—et je me demande s'il peut apporter des faits à l'appui—l'argent provient des actions ordinaires ou du moins la majeure partie de l'argent est obtenue de cette façon plutôt qu'au moyen de valeurs mobilières ou par d'autres méthodes. Le ministre sait-il quel pourcentage de leur capital Texaco, Imperial Oil, Gulf et d'autres compagnies ont recueilli par la vente d'actions ordinaires pour la prospection et l'exploitation par rapport au pourcentage d'argent recueilli par d'autres méthodes? Je doute fort qu'il le sache.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je conviens avec le député qu'il serait difficile de l'établir exactement. Bien sûr, le député a peut-être remarqué que les compagnies ne s'occupent pas uniquement de prospection. Elles s'occupent également d'expédier, de raffiner et de mettre en marché des produits pétroliers au Canada, opérations pour lesquelles elles ne risquent pas beaucoup de capitaux.

M. Woolliams: Vous venez de réduire votre argument à néant.

M. Macdonald (Rosedale): Je dirai simplement que le secteur pétrolier risque les capitaux qu'il consacre à la recherche de pétrole et de gaz naturel. Le député devrait parler aux industriels du pétrole de sa ville. Il pourrait apprendre quelque chose. Tous lui diront qu'ils sont prêts à risquer leur capital effectif dans des investissements risqués. Ce qu'ils veulent éviter, c'est d'avoir à rembourser le capital à échéances fixes sans avoir, d'autre part, la certitude que leur entreprise rapportera. C'est, en effet, la pratique courante dans l'industrie du pétrole. Dans le secteur de la prospection, on se base sur le capital effectif, sur les bénéfices non distribués provenant du capital effectif, et non pas sur la dette consolidée.

● (1220)

M. Stevens: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre voudra bien accepter une autre question?

L'Orateur suppléant (M. Penner): Est-on d'accord pour permettre au ministre de répondre encore?

Des voix: D'accord.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, hier soir, comme on peut le voir à la page 7206 du *hansard*, le ministre a indiqué que le gouvernement et le ministre des Finances (M. Turner) devaient fournir la somme de 15 millions durant l'année financière en cours pour financer Péto-Canada, et cette somme a été réduite à 10 millions par suite de la décision prise par le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien). Le ministre veut-il bien nous dire où il est prévu, dans les prévisions budgétaires ou ailleurs, que les 15 millions soient ramenés à 10 millions?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai dit au député hier soir lorsque je parlais de la capitalisation de la société, l'affectation des crédits est

[M. Macdonald (Rosedale).]

prévue dans le bill lui-même et non pas dans les prévisions budgétaires. En langage ordinaire, en ce qui concerne les besoins de trésorerie que le ministre des Finances devait prévoir, ces montants étaient compris dans la somme qu'il devra fournir en plus de celle que nécessiteront les prévisions budgétaires. Les crédits qui ont été discutés, approuvés et fournis par mon ministère, le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, en ce qui concerne Péto-Canada, pour l'année financière 1975-1976 s'élevaient à 15 millions de dollars, et ont été ensuite ramenés à 10 millions.

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, lorsque le bill a d'abord été présenté, j'étais opposé au principe de l'établissement d'une autre société de la Couronne. En effet, la délégation de pouvoirs à ce genre de société se révèle à l'expérience encore plus inefficace et plus onéreuse que l'administration gouvernementale elle-même—elle constitue un terrible fardeau pour le contribuable.

Une voix: Finies les subventions du MEER pour votre région.

M. Jones: Un député néo-démocrate prétend que ma circonscription ne bénéficiera plus de subventions à l'expansion économique régionale. Si c'est cette raison qui explique les subventions, je suis certain que le gouvernement mettra fin à ce favoritisme.

Étant donné que le 23 juin, le ministre des Finances (M. Turner) a adopté une optique conservatrice, au sens large, j'ai été très surpris que l'examen du bill C-8 se poursuive et que nous en soyons saisis. J'aurais plutôt pensé que le bill serait retiré. Le Canada est déjà allé trop loin sur la route du socialisme. Notre pays ne peut s'offrir une autre société de la Couronne, comme on les appelle.

Le bill C-8 entrera dans l'histoire comme une mesure législative unique en son genre, en ce sens que, dès le début, elle s'avère mauvaise. En effet, le bill, ajouté aux autres pouvoirs déjà accordés par le Parlement au gouvernement, pourrait à la longue entraîner une nationalisation complète de l'industrie pétrolière. Certains de mes amis à la Chambre prévoient cette issue avec plaisir et sont très désireux de la voir se réaliser. Moi aussi, je la prévois, mais j'en redoute les terribles effets. C'est un autre coin enfoncé dans notre économie, un autre moyen de l'affaiblir, un autre exemple du manque de leadership, de prévoyance et de modération du gouvernement. Le prix de l'essence et du pétrole a déjà augmenté. Lorsque le bill entrera en vigueur et que le gouvernement aura tout en main, les prix échapperont à tout contrôle.

L'amendement proposé contribue sûrement à jeter de la lumière sur un aspect très important des sociétés de la Couronne. Si les sociétés de la Couronne doivent être considérées comme des entreprises commerciales—et elles devraient l'être—chacune d'elle devrait se suffire à elle-même. Je doute que cette société nationale des pétroles puisse se suffire à elle-même. Cette société, avec tous les pouvoirs qu'on entend lui donner, devrait être responsable, responsable devant le peuple et le Parlement. Elle devrait être en mesure de concurrencer l'entreprise privée ainsi que les sociétés commerciales. En fait, non seulement elle devrait être obligée de verser le taux d'intérêt proposé par l'amendement, mais elle devrait également être obligée d'acquitter tous les impôts sur le revenu. Je me demande parfois si les sociétés de la Couronne sont assujetties à l'impôt sur le revenu. Est-ce qu'elles acquittent toutes les taxes de vente? Est-ce qu'elles paient les droits d'accise